

# Sud éducation



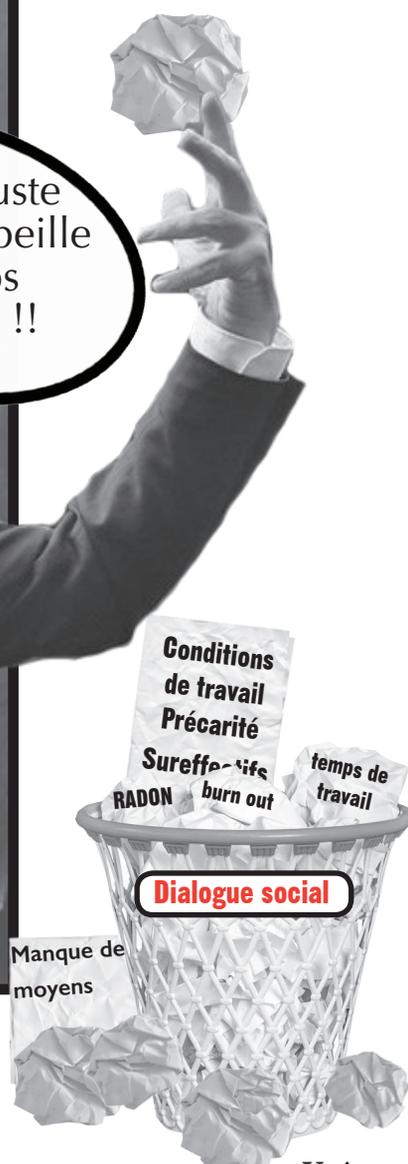
Le journal des syndicats et de la fédération **Sud** éducation  
numéro 74 - novembre / décembre 2017  
[www.sudeducation.org](http://www.sudeducation.org)

L'école n'est pas une entreprise, l'éducation n'est pas une marchandise.

Leçon du jour de maître  
Blanquer : le dialogue  
social



... il faut juste  
vider la corbeille  
de temps  
en temps !!



Union  
syndicale  
**Solidaires**

# Pour la relaxe des 9 prévenu-es de Poitiers

*La fédération Sud éducation exige la relaxe des neuf prévenu-es de Poitiers, victimes de répression pour s'être mobilisé-es contre la loi Travail 1.*

## Face à la répression, la solidarité est notre arme !

En 2016, s'est déroulée une importante mobilisation contre la loi travail El Khomri dans toute la France. À Poitiers, l'intersyndicale réunissant CGT-FO-FSU-Solidaires-CNT.SO-Unef-SGL avait appelé le 19 mai à une manifestation jusqu'à la gare. À cette occasion, environ 500 personnes ont investi pendant près de deux heures l'enceinte de la SNCF. La police s'est installée sur les voies, puis, à l'appel de l'intersyndicale, les manifestant-es ont poursuivi la manifestation jusqu'à la place de la gare de Poitiers. Cette action collective s'est effectuée dans le calme et sans aucune dégradation. Or, onze manifestant-es ont été convoqués au commissariat de police en juin 2016. Ainsi, sur 500 manifestant-es dans l'enceinte de la SNCF, onze sont entendu-es, tout-es connu-es pour leur militantisme politique et/ou syndical. Ce choix, pour le moins sélectif, ne participe-t-il pas de la stratégie « diviser pour mieux régner » ?

## Dans l'enceinte de la SNCF, nous y étions ou nous aurions pu y être !

Le jour de la convocation, Solidaires 86 avait appelé à un rassemblement devant le commissariat de Poitiers pour

dénoncer ce ciblage politique qui participe de la criminalisation des mouvements sociaux et tente d'affaiblir l'unité dans les luttes.

Suite à cette enquête policière très orientée, neuf des onze manifestant-es sont convoqué-es par le juge devant le tribunal correctionnel le 17 novembre 2017. Parmi les neuf prévenu-es se trouvent deux syndicalistes Sud, le secrétaire de Sud éducation et recherche 86 et celui de Sud PTT 86, les sept autres prévenu-es sont tout-es militant-es politiques anticapitalistes et/ou libertaires. Les neuf prévenu-es sont accusé-es d'avoir « pénétré, circulé, ou stationné, sans autorisation, dans les parties de la gare SNCF non affectées à la circulation publique ». Elles et ils encourent une peine d'emprisonnement d'un an et une amende de plusieurs milliers d'euros ! De plus, des frais de justice sont et seront engagés.

## Solidaires, nous revendiquons leur relaxe.

La fédération Sud éducation appelle les militant-es et organisations syndicales, politiques et associations à manifester leur solidarité, envers les camarades convoqué-es, par un soutien à la fois politique et financier et à participer aux actions de soutien.

## Fédération Sud éducation

# éducation Sud

Fédération des syndicats

Sud éducation :  
17, boulevard de la  
Libération

93200 Saint-Denis

Téléphone : 01-42-43-90-09

Fax : 09-85-94-77-60

e-mail : fede@sudeducation.org

Union  
syndicale  
**Solidaires**

## Joignez / rejoignez-nous



Prenez contact avec  
votre syndicat local  
ou avec la fédération  
sur notre site :

[www.sudeducation.org](http://www.sudeducation.org)

**SIGNEZ LA PETITION : <http://9depoitiers.wesign.it/fr>**

Halte à la criminalisation des mouvements sociaux et  
à la répression, à Poitiers comme ailleurs !

Dans l'enceinte de la SNCF,

nous y étions ou nous aurions pu y être !

Relaxe pour les neuf personnes convoquées devant le tribunal  
correctionnel le 17 novembre !

**TOUTES ET TOUS AU RASSEMBLEMENT LE 17 NOVEMBRE**  
dès 9h00 devant le palais de justice pour apporter  
votre soutien aux personnes poursuivies.

Suivre l'actualité sur le blog : <https://soutienpoursuiviespoitiers.noblogs.org/>

Encart jeté en aléatoire  
pour certains destinataires  
Journal trimestriel réalisé par  
la fédération des syndicats

Sud éducation

Numéro de CPPAP

0418 S 06443

délivré le 04/12/08

jusqu'au 30/04/18

Prix > 1,5 €

Abonnement > 10 €

Directeur de la publication :

A. Champeau

Imprimerie :

Rotographie, Montreuil

Dépôt légal en cours

Depuis la rentrée, un important mouvement social s'organise pour résister à la loi Travail XXL. Manifestations, grèves et autres initiatives se multiplient, dans le privé comme dans le public, regroupant des salarié-es, des retraité-es, des privé-es d'emploi et des précaires. La destruction par ordonnances du Code du travail, applaudie par le patronat, met fin à la hiérarchie des normes et ouvre la porte aux accords d'entreprise. Retour avant le XIX<sup>e</sup> siècle ! Si nous les laissons faire, on va inéluctablement vers une aggravation des conditions de travail, la disparition de la médecine du travail et des CHSCT, ainsi que vers la remise en cause de la représentation syndicale. Quant aux créations d'emplois espérées, l'argument de communication du gouvernement, visant à défendre la nécessité de la réforme, est loin de faire l'unanimité, même chez les économistes libéraux !

Cette régression sociale touche également de plein fouet la fonction publique. Dans une logique comptable d'austérité, le gouvernement prévoit la destruction de 120 000 emplois et l'accélération du démantèlement des services publics. On s'achemine aussi vers le maintien du gel des postes et des salaires, ainsi que vers le retour du jour de carence pour les congés maladies. Le pouvoir d'achat se voit amputé à la suite de l'augmentation de la CSG. Il le sera bien davantage en 2018 avec le relèvement des cotisations retraites. Contre la politique de ce gouvernement et pour la défense des services publics, un ample front syndical s'est initié. Partout les personnels étaient massivement en grève le 10 octobre.

À l'école, malgré les promesses du gouvernement, c'est la pénurie ! De nombreux établissements étaient

en grève à la rentrée. Le manque de postes, l'absence de remplaçant-es et la fin des contrats aidés a créé des dysfonctionnements. Le remplacement des contrats aidés par des jeunes en service civique, sans formation, accroît encore la précarité des personnels. Une fois passé l'effet d'annonce, leur présence n'apportera pas grand chose aux équipes ni aux établissements. Quant aux personnels, aucune solution n'est proposée aux collègues précaires qui ont perdu ou vont perdre leur emploi. Nous demandons leur titularisation sans condition.

Les établissements de l'éducation prioritaire n'ont jamais cessé de se mobiliser. Pour le nouveau ministre, comme pour l'ancien, ce dossier est loin d'être prioritaire ! L'accent est mis sur les classes de CP à 12 en REP+ ! Une mesure d'affichage, mise en œuvre à moyens constants et sans cadrage, au détriment du dispositif « Plus de Maîtres que de classes » et des remplacements. Prise à la hâte pour dissimuler le véritable manque de moyens, son efficacité est contestable. En réalité, elle a surtout une fonction idéologique : promouvoir le retour aux fondamentaux - « Lire, écrire, compter » - loin du projet d'une école égalitaire et émancipatrice que nous voulons. De même, la Nouvelle offre de formation à l'université introduit des formations « au rabais » et aggrave les conditions de travail des personnels. Elle a du mal à cacher son réel objectif - « le dégraissage du mammoth ».

**Contre ces projets réactionnaires, sélectifs et inégalitaires, il y a urgence à constituer un vaste mouvement syndical de refus des politiques néo-libérales de ce gouvernement.**

## AUDIENCE

- p.4 Rencontre avec le ministre de l'Éducation nationale**

## SUPÉRIEUR

- p.7 La Nouvelle Offre de Formation ...**

## LUTTE

- p.8 « La grève illimitée n'aura pas lieu »**

## CONDITIONS DE TRAVAIL

- p.10 Cacher la misère sous le tapis! Cacher l'accident de service...**

## QUAND LA RÉALITÉ...

- p.11 De la liberté pédagogique et des tableaux noirs**

## SANTÉ

- p.12 Histoire radioactive**

## INTERNATIONAL

- p.13 3<sup>ème</sup> rencontre du Réseau syndical international**

## PÉDAGOGIE

- p.14 La question pédagogique : un enjeu syndical**

## LECTURE CP

- p.15 « Occupons-nous du sens, les sons s'occuperont d'eux-mêmes »**

## ANTI-SEXISME

- p.16 Tant qu'il le faudra, malheureusement**

# Compte-rendu :

## Rencontre de Sud éducation avec le ministre de l'Éducation nationale

### AUDIENCE

*Le ministre Jean-Michel Blanquer et sa conseillère sociale ont reçu en audience des représentants de la fédération des syndicats Sud éducation lundi 2 octobre 2017. Voici une synthèse ordonnée selon les différents thèmes qui ont pu être abordés.*



### Sur les postes et le budget 2018

**Nous avons posé la question de l'inadéquation du nombre de postes ouverts avec les besoins. Dans ce contexte, les arbitrages budgétaires concentrés sur les CP/CE1 à 12 en REP/REP+ se sont faits au détriment du second degré.**

Le ministre admet que le premier degré est sous-doté par comparaison aux autres pays de l'OCDE. Il nie qu'il y ait un problème de dotation dans le second degré ou dans le supérieur. Il qualifie de « mesure sociale extrême » le dispositif CP à 12, qu'il compte étendre aux classes de REP, puis aux classes de CE1 en REP+, et enfin en REP à partir de la rentrée 2019. Le ministre explique que, pour ne pas inscrire au budget des prévisions de dépenses correspondant aux postes ouverts aux concours mais dont il estime qu'ils ne seront pas pourvus faute de candidat, il diminue le nombre de postes ouverts aux concours. Ainsi, pour un concours pour lequel 250 postes sont ouverts mais lors duquel seulement 200 sont pourvus, le ministre n'inscrira à l'avenir que 200 postes. Le ministre admet qu'il existe un problème de recrutement, possiblement lié à la question salariale.

### Commentaire de Sud éducation

- Sud éducation ne peut que se féliciter que le ministère admette enfin l'intérêt pédagogique d'une réduction importante des effectifs. Toutefois, la mise en place de ce dispositif à la hussarde, sans aucun cadre réglementaire, pousse la hiérarchie à imposer des montages absurdes dans des écoles déjà contraintes par le manque de place.
- Il est en outre inacceptable que la mise en place des CP à 12 s'opère à moyens constants au détriment des autres dispositifs tels que les PDMQC (Plus de Maîtres que de Classes), ou bien des recrutements nécessaires dans le secondaire.
- Les justifications de la baisse programmée du nombre de postes au concours ne trompent personne. Elles correspondent à une politique d'austérité budgétaire. La réponse à la « crise du recrutement » ne peut être la baisse du nombre de postes ouverts dans une logique technocratique d'affichage comptable, alors que ce sont les conditions de travail et les rémunérations qui devraient être interrogées. Il y a urgence à recruter à la hauteur des besoins, à titulariser sans condition l'ensemble des personnels précaires, à prendre en compte les difficultés de nos métiers, à augmenter l'ensemble des salaires.

**Sud éducation a posé la question de la santé des élèves vu les graves carences en poste dans la médecine scolaire.**

Le ministère se dit conscient des problèmes de la médecine scolaire et indique vouloir travailler à l'effectivité de la visite médicale en CP.

### Commentaire de Sud éducation

- Une pieuse déclaration de principe par laquelle le ministère ne s'engage à rien. En outre, la prise en compte de la santé des élèves ne peut nullement se réduire à une visite médicale au début de la scolarité obligatoire.

**Sud éducation a posé la question du manque criant de postes en vie scolaire.**

Le ministère répond qu'il est nécessaire de faire évoluer les missions, notamment pour la vie scolaire, en encourageant la formation des assistant-es d'éducation pour en faire des futur-es enseignant-es. Un concours qui prendrait en compte l'expérience des AED est envisagé.

### Commentaire de Sud éducation

- Préparer les assistant-es d'éducation à passer les concours suppose de les rémunérer mieux tout

en réduisant leur temps de travail et en adaptant réellement leur emploi du temps salarié à celui de leurs enseignements. Cela ne répond par ailleurs en rien à notre question sur le manque de personnels, et ne répondra pas à la précarité de ces emplois, car le concours opérera un tri.

### **Sud éducation a posé la question de l'absence de labellisation REP/REP+ des lycées, et de limitation d'effectifs.**

Le ministère a répondu que ce n'était pas envisagé, qu'il préfère concentrer les aides attribuées à l'occasion des dialogues de gestion.

#### **Commentaire de Sud éducation**

- Renvoyer à la négociation rectorat/lycée l'attribution de moyens supplémentaires relève du marché de dupes. Dans la logique de contractualisation, c'est systématiquement le ministère qui gagne. Sud éducation revendique l'attribution pérenne de moyens suffisants pour tous les établissements situés dans les REP/REP ou qui devraient légitimement l'être. Cela passe aujourd'hui par un label sur des critères transparents.

## **Programmes scolaires**

### **Sud éducation a posé la question de la réforme du baccalauréat annoncée par le ministre à la presse.**

Le ministère indique qu'il compte faire des économies importantes grâce à la réforme du baccalauréat. Une mission sera confiée mi-octobre à une personnalité qui rencontrera largement (organisations syndicales, de parents, etc.) pour un rapport courant janvier. Suite à cette mission, un projet de texte sera soumis en mars aux organisations syndicales. Le principe : un resserrement sur un nombre de 4 épreuves et la mise en place de contrôle continu. Une réflexion est en cours sur des dominantes passerelle, le format des épreuves

pour préparer les élèves au post-bac. Cette réforme aura des conséquences en terme de formation et d'enseignements sur les lycées. Le nouveau bac sera mis en place en 2021.

#### **Commentaire de Sud éducation**

- Cette réforme ne vise en rien à démocratiser le service public d'éducation, bien au contraire. Sud éducation s'oppose à cette hiérarchisation entre les disciplines par une différenciation entre celles qui donneront lieu à examen terminal ou non. Nous voulons le maintien du cadre national du diplôme contre toute tentative de localisation et la garantie du droit à l'anonymat des élèves pour les épreuves certificatives. D'autre part, le bac ne suffira plus pour garantir le droit à l'université. L'annonce de l'introduction de prérequis pour entrer à l'université, sous couvert de lutter contre l'échec, est une attaque majeure contre l'égalité du droit aux études supérieures. Le bac est le premier grade universitaire. Il doit rester un prérequis suffisant pour accéder à l'université.

### **Sud éducation a posé la question de l'avenir de l'enseignement professionnel.**

Le ministère répond qu'il y aura une réflexion autour de l'apprentissage avec le ministère du travail. Il se donne pour objectif de faire progresser l'apprentissage. En ce qui concerne les CAP, le ministère estime qu'il y a urgence car la poursuite d'étude est difficile. De nombreux élèves de CAP sont décrocheurs. Le ministère veut centrer la poursuite d'étude sur la base du socle commun et des enseignements fondamentaux renforcés. Les élèves en CAP ont besoin de compétences dans les enseignements généraux. Pour le changement des modalités de certification pour les diplômes intermédiaires, l'allègement des procédures de Contrôle en Cours de Formation est en réflexion : le ministère annonce vou-

loir des formations porteuses d'emploi. Il désire supprimer celles qui ne sont pas porteuses d'emploi. Il souhaite renforcer les « campus de formation » et avoir une réflexion sur la manière dont les entreprises peuvent apporter des formations professionnelles, y compris pour les BTS. Une mission sera mise en place en octobre. Le ministre admet que les CCF sont parfois trop lourds et n'est pas fermé à une réflexion sur la durée des PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel) et leur répartition sur le cycle.

#### **Commentaire de Sud éducation**

- Le ministère annonce une soumission toujours plus importante de l'enseignement professionnel aux entreprises capitalistes, par le développement de l'apprentissage, la fermeture des formations qui ne sont pas directement liées à l'employabilité immédiate, et par l'ouverture de la délivrance de diplômes supérieurs aux entreprises elles-mêmes... Sud éducation dénonce ce dévoiement du service public d'éducation, et s'y opposera : l'école n'est pas une entreprise, l'éducation n'est pas une marchandise !

### **Sud éducation a posé la question des annonces par voie de presse de la modification des programmes.**

Le ministère répond qu'une réforme des programmes du lycée sera menée parallèlement à celle du baccalauréat. Il confirme que les autres programmes existants subiront des modifications, notamment avec l'ajout de « repères annuels ». Le DNB (Diplôme National du Brevet) sera aménagé. En ce qui concerne le redoublement, le ministère indique vouloir lever « l'interdiction totale sans laisser penser toutefois que le redoublement est la solution totale. »

#### **Commentaire de Sud éducation**

Le ministre avait annoncé qu'il ne changerait pas les programmes...

Mais c'était sans compter sur sa volonté de mise au pas pédagogique. Les premières pistes évoquées sont particulièrement inquiétantes, sur les contenus comme sur les méthodes : c'est un tournant réactionnaire et autoritaire que Blanquer veut faire prendre à l'école.

- Les enseignant-es n'en peuvent plus de ces changements improvisés, imposés sans réelle concertation par chaque nouveau ou nouvelle ministre. Les enseignant-es de collègue en particulier, qui doivent déjà s'appropriier les nouveaux programmes des quatre années en même temps, en plus de dispositifs nouveaux. Les enseignant-es du premier degré aussi, qui n'ont jamais le temps de mettre œuvre de nouveaux programmes avant qu'ils ne changent...

## Hors de métropole

**Sud éducation a demandé ce que le gouvernement prévoit en matière d'éducation dans les territoires hors de métropole vu l'état de dénuement du service public d'éducation (tant en termes de personnels que d'infrastructures).**

Le ministère envisage un « plan d'urgence ». Il indique que selon lui, l'enjeu majeur réside dans la construction de nouveaux établissements. Le ministère vient en appui pour faire avancer les constructions. Il déclare travailler à un plan pour les contractuels pour des conditions de recrutement assouplies afin de recruter plus de personnels. Il travaille avec des antennes de formation à la Réunion à la délocalisation des formations.

### Commentaire de Sud éducation

- Les annonces sur les établissements à construire restent bien floues. Et pour une urgence affirmée, le ministère semble prendre son temps...
- Répondre au problème criant du déficit de personnels par davantage de recours aux contractuel-les, c'est encore considérer ces territoires

comme n'ayant pas droit au même service public que la métropole, et c'est développer encore la précarité dans ces régions.

## Conditions de travail

**Sud éducation a demandé au ministre ce qu'il compte entreprendre pour mettre fin au manque criant de médecins de préventions dans les académies.**

Le ministère se contente d'indiquer qu'il s'agit bien d'un problème. Interrogé plus avant, il indique étudier avec le ministère de la Santé la possibilité de conventionner des médecins libéraux.

### Commentaire de Sud éducation

- Cette réponse ressemble fort à une manœuvre dilatoire, comme toujours sur ces questions. Le ministère ne prend pas la mesure de cette question pourtant essentielle.
- Dans l'Éducation nationale, il y a 1 médecin de prévention pour 15.574 agent-es, alors que la loi demande 1 médecin pour 2500 agent-es ! L'Éducation nationale ne respecte la loi qu'à 16 % ! (chiffres de l'année 2015-2016).
- Sud éducation revendique la création d'une médecine de prévention digne de ce nom dans l'Éducation nationale : cela signifie une politique d'embauche, autrement plus volontariste, de médecins en nombre suffisant.

**Sud éducation a posé la question du changement de régime d'imputabilité au service des accidents de services introduite par l'ordonnance 2017-053 du 19 janvier 2017, et la question du non-respect du secret médical par l'administration.**

Le ministère déclare être dans l'incapacité de répondre, renvoyant au Directeur général de ressources humaines (DGRH).

### Commentaire de Sud éducation

- Sud éducation demande que les circulaires d'application de cette ordonnance soient publiées dans les plus brefs délais et que l'employeur applique ce changement.
- Sud éducation revendique également le réel respect du secret médical par l'administration.

## Précarité

**Sud éducation a posé la question de l'annualisation des CUI, jugée illégale par de nombreux tribunaux.**

Le ministère déclare n'être pas en mesure d'apporter une réponse, et renvoie également au DGRH.

### Commentaire de Sud éducation

- Sud éducation sera reçu courant octobre par la Direction des ressources humaines. Nous ne manquerons de revenir sur ces questions. Nos courriers adressés à de multiples reprises depuis des mois sont restés jusqu'ici sans réponse...

**Comme nous l'avions prévu dès la nomination de celui qui a fait appliquer la politique éducative de Sarkozy, le projet de JM Blanquer est à la fois néolibéral et réactionnaire. Il va encore plus loin dans la volonté de renforcer les pouvoirs des chef-fes d'établissement et les hiérarchies, y compris dans le 1er degré. Sa vision des programmes et des méthodes s'inscrit dans une vision réactionnaire de l'école. En multipliant les processus de sélection, l'école d'Emmanuel Macron et de Jean-Michel Blanquer poursuit l'adaptation du service public d'éducation aux besoins du patronat.**

Pour Sud éducation, l'heure est à la construction d'un large front de lutte contre cette contre-révolution scolaire qui vient, et à la défense d'une école égalitaire et émancipatrice. Il doit s'inscrire dans le mouvement global de refus des politiques néo-libérales de Macron et de son gouvernement.

## Fédération Sud éducation

# Nouvelle offre de formation pour dégraissage de mammouth : violences ordinaires du quotidien

SUPÉRIEUR

*Ce mercredi, AG de département. Au menu, la Nof - Nouvelle offre de formation - pour la rentrée 2018. Eh oui, à l'université, il y a des offres - et non plus un service public - pour répondre à la demande de client-es - et non plus de la société ! Le ton est donné. Il sera question essentiellement de CA-DRA-GE, du volume d'enseignement contraint dont disposera l'équipe pédagogique pour remplir ses missions. Et là, l'expression « dégraissage de mammouth » prend tout son sens : passage de 578 h à 475 h d'enseignement en Master « Recherche » ; de 1013 h à 750 h en Master « Professionnalisant ». Chouette, on travaillera moins ! Rêve, camarade.*

Avec la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU de 2007), le conseil d'administration peut choisir le volume d'heures qui lui chante - ils ont l'au-to-no-mie pour aller toujours dans le même sens, celui du moins-disant. Le CA, sur politique du président, a opté pour la fourchette la plus basse préconisée par le ministère. Étonnant, non ? Par contre, ils n'ont pas (encore) pu déréguler les maquettes des IUT à 1800 h/2 ans, protégées, elles, par un statut national. Maudite autonomie... À Poitiers, nous avons déjà vécu une cure d'amaigrissement drastique lors de la précédente campagne d'habilitation des formations (-5% du volume global d'enseignement), mais là, on passe à la vitesse supérieure. Pour faire face à l'augmentation programmée du nombre d'étudiant-es à moyen constant, il faut réduire les heures d'enseignement et au diable la qualité de la formation !

Point d'inquiétude, les pratiques pédagogiques dites « autres » palieront à cette diminution d'heures enseignées en présentiel. D'ailleurs, un pôle « ingénierie pédagogique » [sic] est créé pour aider la communauté enseignante, le tout déconnecté des aspects disciplinaires. On ne rigole pas, vous êtes à l'université ! Et pour contrôler les flux d'étudiant-es à venir, le ministère suggère l'« orientation

active » en première année, vachement plus bath que le tirage au sort. Vocabulaire « actif » pour ne pas dire sélection à l'entrée de l'université. Quel cynisme ! Nous l'avons déjà écrit : à long terme, cette réforme signifie des suppressions de postes ; inquiétude aussi pour la spécificité des disciplines, mise à mal au profit de « compétences », lesquelles dérivent certes de l'apprentissage d'une discipline, mais n'en sont pas le cœur. Des formations de plus en plus transversales axées sur l'acquisition de « compétences » ne se donnent plus pour but la maîtrise des disciplines qu'elles enseignent, mais conduisent à faire de ces dernières de simples vecteurs d'insertion professionnelle, où l'on va puiser ce qui peut améliorer l'« employabilité » de l'étudiant-e. Comment établir, dans ces conditions, les liens entre les formations et la recherche pourtant préconisés à l'article 7 de l'arrêté Licence du 22 janvier 2014 ? Là, une envie de mordre surgit.

Quant à la mise en place de pratiques pédagogiques « autres » sur laquelle le cadre légal reste très vague, elle peut nous inspirer diverses craintes : il a même fallu qu'une collègue soumette au vote de l'AG une motion qui déclarait en substance « 1 h TP enseignée en présence d'étudiant se devait d'être comptée 1 h dans le service d'enseignement de l'enseignant » !

Cette demande de « rappel à la loi » de notre employeur illustre le malaise grandissant et les pratiques en cours. Puis, est évoquée une « liste officielle des tâches à accomplir » pour une responsable de filière de formation, longue liste pensée et rédigée par un « groupe de travail » ad hoc... Tout est cadré, pesé. Et on t'annonce que ces responsabilités, ces tâches d'administration d'une formation seront décomptées 3 h TD dans ton service... annuel ! Brouhaha feutré dans la salle. Dire que l'université de Poitiers surfe sur le « mieux être au travail »... N'est-ce pas une violence qui est faite à la communauté d'oser rétribuer ce travail avec une poignée de cacahuètes ? Une illustration de ces violences quotidiennes exercées, brisant nos missions, malmenant nos statuts... nationaux.

**Sud invite la communauté universitaire à débattre de la Nof et de ses conséquences sur les conditions de travail, le « mieux être au travail » et les missions d'une université émancipatrice, laïque et démocratique. Et à mettre en regard cette politique de dégraissage avec nos conditions de travail au quotidien.**

**Sud éducation et recherche  
Vienne**

# « La grève illimitée n'aura pas lieu »

## LUTTE

*Cette année encore, le collège Vercors a dû se battre, dès la rentrée, pour les postes de surveillant-es supprimés avec l'annonce de la fin des contrats aidés.*

L'an dernier le personnel du collège avait obtenu le retour des deux postes de surveillant-es en CUI-CAE et obtenu 1/2 poste d'AED, en plus, au bout de 9 jours de grève massive.

Au mois de juin de cette année, ce sont trois postes de surveillant-es en contrats aidés qui ne sont pas renouvelés, malgré les promesses du rectorat de garantir les postes. Du coup, dès le 1er septembre les collègues posent un préavis de grève et les manœuvres du rectorat commencent. Le 6 septembre, audience à l'IA avec la DASEN et son staff des inspecteurs de vie scolaire et chargé-es de la mise en place des volontaires en service civique mais aussi en présence de l'attaché parlementaire du député LREM qui veut jouer les intermédiaires. Au menu, 2 services civiques en compensation des postes perdus et, pourquoi pas, même 2 de plus puisqu'ils sont si peu chers. L'inspection reconnaît, enfin, qu'il y a des problèmes pour emmener les élèves à la cantine du lycée voisin ; la DASEN propose la mise à disposition d'un AED du lycée durant une heure par jour pour surveiller les élèves à la cantine, soit 4 h hebdomadaires. Sous la pression des personnels et des parents, le rectorat dit qu'il va réfléchir à un demi poste AED pour ce problème mais, alors qu'il ne s'est pas déplacé une seule fois au collège, il impose déjà l'intervention de l'IA-IPR de vie scolaire et celui chargé des services civiques pour passer à la loupe notre façon de fonctionner !

### En grève, dès la rentrée

Vendredi 8 septembre, c'est la rentrée de toutes les classes et tous les jours pas de nouvelle avancée, la grève est massive mais 2 ou 3 collègues ne votent pas la grève et l'un même se prononce contre. À chaque fois piquet de grève devant le collège, AG des personnels et réunion avec les parents qui nous accompagnent dans les délégations. Au soir de ce premier jour, la DASEN annonce que le demi poste AED éventuel est finalement proposé mais toujours pas pérennisé.

Mardi 12, grève nationale, des collègues du sud grenoblois se joignent à nous, rendez vous devant le rectorat qui devient le point de ralliement pour la manifestation contre les ordonnances Macron ; Solidaires a appelé à la manifestation sans le soutien de la CGT, le cortège rejoint le rassemblement à l'initiative de la CGT au jardin de ville. Après quelques négociations, un collègue AED prend la parole, le soutien est général et on commence à faire circuler la caisse de grève.

On s'organise, actions répétées au pied du rectorat, présence des parents et des élèves en soutien. Selon les jours on fait cours, un concert, une partie d'échecs à taille humaine, enterrement des contrats aidés, le tout au pied du rectorat, on campe la nuit devant le rectorat, etc. On organise des réunions avec les associations qui sont mises en danger par la suppression des contrats aidés, les élu-es de la

ville apportent leur soutien. Une énorme banderole est déployée sur les remparts de la bastille au dessus du centre ville.

Le 21, une délégation d'une douzaine de grévistes monte à Paris, on cherche à intercepter le ministre de l'EN mais c'est la police qui se pointe devant le lycée Pierre-Gilles de Gennes, le ministre ne vient pas. On rejoint la marche du collectif « touche pas à ma ZEP » de la région parisienne, direction le ministère de l'Éducation dont on ne pourra même pas atteindre les portes, bloqué-es par un barrage de gendarmes mobiles. Qu'importe, on s'encourage et ça fait quand même du bien aux un-es et aux autres de n'être pas seul-es. On repart pour la manif parisienne contre la loi travail XXL, dans le cortège avec nos banderoles, distribution de tracts et séance d'explication ; qui sont ces provinciaux en grève depuis 16 jours contre la suppression des contrats aidés ? À Grenoble, les camarades sont au premier rang de la manif contre les ordonnances Macron et les parents sont invités en audience par la rectrice qui annonce, avant le rendez-vous, qu'elle ne lâchera rien. Dans ces conditions, les parents annoncent leur refus d'y aller, puis la rencontrent quand même pour lui demander de faire un geste.

### Ouvrir la boîte de Pandore ?

Lundi 25, on découvre que le rectorat a mobilisé un CPE contractuel pour remplacer la collègue CPE



gréviste, c'est une atteinte grave au droit de grève et on mobilise les syndicats. La réaction est un peu molle, à l'exception de Sud, mais le rectorat prépare la riposte. Le député est sollicité et répond qu'un 1/2 CPE c'est très bien, ce serait un geste de la rectrice mais pas question d'AED, « ce serait ouvrir la boîte de Pandore », il faut bien défendre la politique d'austérité du gouvernement ! En fait, c'est le rectorat qui ouvre la boîte de Pandore en mettant un CPE pour remplacer la collègue gréviste. Le lendemain la rectrice daigne venir au collège au milieu du CA, pour rattraper le coup : le CPE ne serait là qu'en soutien, le rectorat laisserait même 1/2 poste jusqu'en décembre ... dès qu'on reprendra les cours ! Le but est de semer le doute chez les parents d'élèves et ça marche, même si la vie scolaire devient une armée mexicaine.

Mercredi 27, à l'appel de Sud Asso et Sud éducation, rassemblement et cortège de la préfecture au rectorat, en passant par le conseil départemental, avec les associations victimes de la suppression des contrats aidés. La représentation de l'État est aux abonnés absents, on obtient que le conseil départemental nous donne un rendez vous la semaine suivante, tandis que le rectorat avoue à mi-mots ne pas avoir l'intention de maintenir le 1/2 poste de CPE après décembre.

On est à 3 semaines de grève et, vendredi 29 septembre, la rectrice annonce que le 1/2 CPE est pérennisé après janvier. La pression

monte d'un cran, le soutien des parents fait place à l'énerverment d'un nombre croissant d'entre elles et eux contre cette grève qui s'éternise. Les collègues encore en grève sont toujours majoritaires : on sait qu'on a raison, on sait que le 1/2 CPE n'est pas la solution à nos problèmes, mais il faudrait tenir bien plus que 2 ou 3 jours pour espérer d'avantage et beaucoup trop de collègues ont dépassé leurs limites. La reprise est votée après 22 jours de grève et avec la satisfaction d'avoir fait reculer le rectorat et reconnaître que les moyens réclamés sont nécessaires.

### La fierté d'avoir tenu

Bien plus que les 9 jours de grève en 2016, le mouvement de cette année a reflété la vraie personnalité des collègues. Les briseurs-euses de grève se sont montrés-eus sous leur vrai jour et ultra-minoritaires, le fossé s'est creusé avec celles et ceux qui se sont battus-eus pour les conditions de travail de toutes et tous, élèves compris mais cela n'a fait que renforcer notre détermination. Plus aucune illusion sur une administration qui n'aurait pas bien compris que c'était pour le bien des élèves, mais une meilleure compréhension de ce patron qui est là pour faire passer les diminutions de moyens et la détérioration des conditions de travail. La fierté d'avoir fait ce qu'il fallait faire, d'avoir tenu. Juste le regret de n'être pas plus d'établissements à s'être battus, alors que la plupart

sont touchés par les suppressions de moyens, sans autre réponse que plus de précarisation. La prise de conscience aussi que cette lutte est liée au combat contre la destruction du Code du travail et des services publics. Oui, la grève reconductible est possible et, oui, c'est la seule qui paie car si, cette année, on a pu tenir 13 jours de plus que l'an dernier et bien, demain, on pourrait faire encore mieux ! Un dernier point positif a été le soutien affiché avec le mouvement, que ce soit par la présence dans les mobilisations ou les participations, même minimales à la caisse de grève, de la part de parents, militant-es ou syndicats et notamment Sud éducation et les autres Sud et Solidaires. Sans cette solidarité il aurait été plus difficile de tenir aussi longtemps. Aujourd'hui la lutte continue, face à la volonté du rectorat de retirer tous les jours de grève, malgré sa responsabilité dans le pourrissement du conflit et il est encore temps d'apporter votre soutien via la caisse de grève en ligne ou directement.

**Caisse de grève pour soutenir les personnels mobilisés :**  
<https://www.pikari.fr/c/atq3p6> ou par chèque au nom de « l'amicool du collège Vercors » en précisant : caisse de grève. 59 bis Rue Léon Jouhaux, 38100 Grenoble

**Sud éducation  
académie de Grenoble**

# Cacher la poussière sous le tapis ! Cacher l'accident de service...

## CONDITIONS DE TRAVAIL

*Voici une petite histoire triste, celle d'une hiérarchie aveugle, muette et sourde. Nous appellerons notre collègue X.*

Il était une fois, dans le Far-West, un-e agent-e technique d'EPLÉ...

Mars 2016... X nettoie l'internat (déplacement des chaises, balayage des sols, ...). X n'a jamais eu de signe avant-coureur d'une quelconque pathologie. Soudain, son dos se bloque, il/elle éprouve une douleur insupportable. Incapable de poursuivre sa tâche, l'agent-e arrive tant bien que mal à gagner l'infirmerie de l'établissement : on constate la souffrance de l'agent-e, on appelle l'intendant-e qui fait « évacuer » notre collègue par un-e de ses proches...

### La santé au travail à la mode Éducation nationale

L'intendant-e ne « pense pas » à la procédure de l'accident de service, au formulaire de prise en charge financière des soins médicaux... De toute façon, tout est à l'avenant dans cet EPLÉ : pas de Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) ; il faut attendre 2012 pour qu'un Registre de Santé et Sécurité au Travail (RSST) soit mis en place sur réclamation de Sud éducation.

X est donc placé-e en arrêt maladie.

### Erreur d'aiguillage

Le/la chef-fe d'équipe conseille à X de s'engager dans la procédure de la maladie professionnelle. Notre collègue nous demande tardivement conseil. Nous comprenons tout de suite que la procédure n'est pas la bonne, mais comme il est trop tard pour reculer, nous l'aidons à finaliser le dossier et à contacter les représentant-es des personnels en commission de réforme. Nous l'accompagnons lors de la réunion de l'instance, sachant qu'on va vers

un refus de la reconnaissance en maladie professionnelle (l'expert-e commis-e par l'employeur-euse rend un avis en ce sens) : on va préparer la suite, une procédure d'accident de service.

### Des commissions de réforme... maison

Preuve que Sud éducation ne dit pas de bêtises, qu'on a acquis une petite « expertise » en la matière, le jour de la commission, les représentant-es des personnels abondent en notre sens : s'ils/elles réfutent l'idée d'une maladie professionnelle, ils/elles confirment que ce dossier relève de l'accident de service, s'étonnent que l'intendant-e de l'établissement ait fait évacuer X dans un véhicule personnel.

Cependant, ne rêvons pas trop ! Nous avons dû porter cette situation à leur connaissance : ils/elles n'avaient pas daigné préparer l'instance en prenant contact avec X. Des représentant-es des personnels comme les aiment les employeur-euses... Il y aurait beaucoup à dire, d'ailleurs, sur la manière dont se passent « ici » les réunions de la commission de réforme : l'instance prend sa décision avant que l'agent-e et son/sa représentant-e ne soient entendu-es ! Le/la médecin de prévention ne rend pas d'avis sur l'imputabilité au service... On rêve !

### Juillet 2017, Sud contre-attaque...

X est toujours en arrêt maladie : il/elle n'est pas en état de reprendre son service. Nous vous laissons imaginer les effets sur le salaire d'une telle période d'arrêt.

Donc, rebelote ! On bétonne le dossier de reconnaissance d'acci-

dent de service. Relation soignée des faits, certificats médicaux initiaux, témoignage des collègues, des proches... On fait les choses dans l'ordre... Une nouvelle fois, l'expert-e commis-e par l'employeur-euse rend un avis négatif pour l'imputabilité au service : selon lui/elle, il y a forcément, des antécédents, ce qui s'est produit n'est pas dû au travail de l'agent-e. Ben voyons ! La jurisprudence va à l'encontre de l'avis de la commission, mais bon !

Le jour de la commission de réforme, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Les expert-es expertisent pour l'employeur-euse, les représentant-es des personnels font la sieste, voilà X débouté-e et nous... dégoûté-es.

### La cerise sur le gâteau ?

Le comité médical statue sur la poursuite des arrêts maladie : l'agent-e est mis-e en disponibilité... Voilà X « condamné-e » aux indemnités journalières ; pour la retraite espérée dans un an, il faudra attendre : plus de cotisations... On pourrait en rire : les expert-es commis-es par l'employeur-euse lors de la commission de réforme préconisaient un congé longue maladie ; le comité médical n'en a pas tenu compte.

Un double recours gracieux a été déposé contre les avis du comité médical et de la commission de réforme.

Voilà maintenant plus d'un an et demi que notre collègue est victime du déni du droit des agent-es, de commissions complices, plus d'un an et demi que nous luttons à ses côtés. **On ne lâchera rien !**

### Un syndicat Sud éducation

# DE LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE ET DES TABLEAUX NOIRS

## QUAND LA RÉALITÉ...

*Six professeur-es du collège Albert Camus de Gaillac ont fait l'objet d'une plainte, déposée par la direction de l'établissement à la gendarmerie pour effraction, intrusion et vol. De quoi sont-elles et sont-ils coupables ? D'être intervenu-es sur leur lieu de travail pour démonter et mettre à l'abri le temps de l'été leur outil de travail : des tableaux noirs que le conseil départemental s'apprêtait à jeter, en dépit de leurs multiples démarches restées sans réponse.*

### L'« Affaire »

Le 28 juin 2017, en plein jour et en présence de la direction de l'établissement, ces enseignant-es, rejoint-es par des parents d'élèves, solidaires d'une action qu'ils considèrent légitime d'un point de vue pédagogique, écologique et financier, démontent des tableaux noirs, action interrompue par l'arrivée d'une douzaine de gendarmes, alertés d'un « cambriolage au collège ».

Les enseignant-es sont ensuite auditionné-es et découvrent, à leur grande surprise, que l'accusation porte sur un vol de tabourets, de tables, d'étagères... et sur du matériel stocké dans une salle du collège fournie par la direction. Accusations mensongères !

Cette plainte et son nouvel objet sont à l'origine de l'audition des professeur-es incriminé-es. À la suite de cette audition, ils/elles ont été fiché-es, pris-es en photo de face, de profil, de trois-quarts. Leurs empreintes ont été relevées. Mais l'absurde ne s'arrête pas là : après l'audition, les gendarmes les accompagnent et procèdent à la perquisition de leur maison. Une procédure administrative a été ouverte sur la base de ces accusations, avant même que le rectorat ne les entende.

Que reproche-t-on à ces professionnels ? D'avoir cherché à

préservé un outil de travail qu'ils jugent indispensable pour l'enseignement de leur discipline ? D'avoir agi selon les objectifs de développement durable enseignés aux élèves conformément aux recommandations de l'institution ? Dans une telle situation, chacun-e d'entre nous, s'il/elle choisit d'agir contre l'absurdité, peut se retrouver broyé-e.

### Une répression démesurée, un modèle de société à combattre

La démesure de la répression qui s'est abattue sur les six professeur-es éclaire les contradictions de notre société. Qui sont les « voleurs » ? Celles et ceux qui sauvegardent le bien public ou celles et ceux qui gaspillent l'argent public ? Ces dernier-es nous entraînent dans une course vers la « modernisation » et « l'innovation » dans laquelle notre intérêt est de moins en moins évident.

Prenons l'exemple de Linky ou encore de la « modernisation » de nos bureaux de poste où il faut à présent faire la queue deux fois pour des envois postaux. Prenons l'exemple de la « modernisation des services » où nous n'avons plus d'interlocuteurs humains mais des plateformes téléphoniques. Prenons l'exemple de la « numérisation forcée » où nous devons nous-mêmes télécharger et imprimer les

documents, où nous devons déclarer en ligne. Où est le progrès pour les citoyen-nes que nous sommes ? Le numérique devrait libérer, il nous enchaîne. Là où il y a de la chaîne, il n'y a pas de progrès.

Notre « affaire » est l'affaire de tout-es car elle touche aussi à d'autres questions essentielles : le respect des salarié-es et de leur savoir-faire, la liberté de choisir ses outils de travail, la consultation des citoyen-nes dans les choix des dépenses publiques.

**Dernières nouvelles :** la forte mobilisation du Comité de soutien et les 10 000 signatures de la pétition en ligne ont permis l'abandon des poursuites administratives. Nous avons appris que le procureur de la République d'Albi classait l'affaire sans suite.

**Si vous souhaitez nous soutenir, nous rejoindre dans la réflexion et l'action, écrivez-nous ici :**

lanoirceurdutableau@gmail.com

Pour en savoir plus sur « l'Affaire », rendez-vous ici :

<https://tableauxnoirsblog.wordpress.com>

Pour signer la pétition du comité de soutien, c'est ici : <https://www.change.org/p/education-nationale-soutenez-les-professeurs-du-college-albert-camus>

**Sud éducation Tarn**

# Histoire radioactive

SANTÉ

*Il était une fois une charmante petite bourgade de montagne aux attraits multiples et variés. Soleil, activités de pleine nature, commerces bios, habitant-es conviviaux-iales, tout pour séduire, à l'exception notable d'un sous sol mortifère.*



C'est à la fin du XIXe qu'on démontra, en effet, formellement, chez des mineurs en Allemagne, le lien entre exposition au gaz Radon et symptômes pulmonaires ; on sait aujourd'hui que ce gaz naturel radioactif généré par les sous-sols granitiques, volcaniques ou uranifères constitue la deuxième cause de cancers pulmonaires. Confrontés également dans plusieurs états aux émanations de Radon, en provenance des profondeurs, les Ricains se sont empressés d'établir des mesures, des normes, des appareils, des règles, une législation pour cadrer l'exposition des un-es et des autres à cette saloperie géologique. 200 Bq/m<sup>3</sup> ou Becquerels par mètre cube d'air est, aujourd'hui, le seuil maxi de tolérance en Amérique du Nord. En ce qui concerne les enfants, malades et femmes enceintes c'est un peu au delà des préconisations de 100 Bq/m<sup>3</sup> de l'OMS mais chacun fait ce qu'il peut, messieurs dames, et avec un seuil de tolérance de 400 Bq/m<sup>3</sup>, la France fait à ce niveau plutôt figure de mauvaise élève. On rétorquera que 31 départements « seulement » sont concernés et que la France devrait s'aligner sur les normes européennes de 300 Bq/m<sup>3</sup>, en 2018, mais en attendant, l'incolore et inodore poison s'accumule et s'inhale dans des milliers d'établissements.

## Des taux de radon hors norme

Pour notre paisible petit village tout commence lorsque l'organisation syndicale Sud éducation 05 obtient, non sans difficultés en

2015, que l'obligation de mesures dans les établissements scolaires soit rappelée à l'ensemble des municipalités du département. Au conseil municipal du petit village, contrairement au reste du département, on joue le jeu et une société spécialisée est diligentée pour effectuer des mesures dans l'école au cours de l'hiver qui suit. Patatra...908 Bq/m<sup>3</sup> dans le dortoir des petit-es.

Sud éducation 05 agite le drapeau rouge, services de l'éducation nationale et mairie du petit village réagissent ; les premiers expliquent que les mesures sont certainement biaisées par le mauvais temps des dernières semaines, appliquent pour la forme un petit coup de silicone entre les joints du carrelage, demandent au personnel de l'école d'éviter d'y coucher les minot-es et d'ouvrir régulièrement les fenêtres ; les seconds organisent une nouvelle série de mesures durant l'hiver 2016/2017 pour vérification.

Mauvais temps et silicone n'y peuvent rien et, malgré une volonté manifeste de la DSDEN 05 de faire disparaître sous le tapis les molécules de Radon, les nouveaux résultats tombent... Il serait plus exact de dire qu'aidé-es par Sud éducation des parents d'élèves inquiet-es ont réussi à les obtenir par la bande et à les faire connaître. Le taux de radon est de 1224 Bq/m<sup>3</sup> !

**Accompagneriez-vous votre chérubin, cartable au dos, jusqu'au portail de cette école en toute connaissance de cause ?**

C'est la grise mine à la mairie, la loi impose une mise aux normes

mais les devis tardent et la tentation de ne pas se précipiter à diligenter les onéreux travaux est grande. On est ric-rac comme partout, que voulez-vous ! Du côté des services de l'éducation nationale, responsables de la sécurité des élèves et du personnel, c'est également une épine dont on voudrait bien ne plus entendre parler ; peut être parce que des dizaines d'autres établissements pourraient être concernés par la présence de ce poison et que, là encore, on avait pas prévu d'affecter des moyens pour empêcher l'exposition des enfants et personnels. On est ric-rac comme partout, que voulez-vous !

Heureusement pour ces chères têtes blondes Sud éducation 05 a pu faire un signalement de danger grave et imminent au CHSCT départemental et l'école a été partiellement fermée mais, cherchez l'erreur, les enfants ont été déplacés dans la partie dont les taux de Radon ne sont pas connus..

Et l'histoire en est là ! La suite reste à construire, collectivement, pour que nous affrontions ensemble la réalité très grave de la présence de ce gaz dans 31 départements. Pour imposer que la loi soit respectée<sup>1</sup>, pour que les obligations de mesures soient exigées et que l'exposition dans les bâtiments que nous fréquentons soit établie, **nous avons besoin qu'une prise de conscience massive se fasse et que chacun-e y contribue.**

**Sud éducation  
Hautes Alpes**

<sup>1</sup> Art. R 1333-15 et 16 Code de la santé publique. Art. L4141-1 et suivants du Code du travail.



# 3<sup>ème</sup> rencontre du Réseau syndical international de solidarité et de luttes

INTERNATIONAL

L'internationalisme est une des valeurs fondamentales du syndicalisme que nous construisons. Il ne s'agit pas là d'un choix « affectif » ou « moral » mais d'une orientation politique : la lutte des classes ne s'arrête pas aux frontières des États, ... et le patronat le sait !

Dans tous les pays, le service public d'éducation est durement attaqué, considérablement affaibli par les politiques successives visant sa détérioration pour la mise en place de l'école du fichage, l'école de la pédagogie des compétences, l'école non accessible à toutes et à tous, l'école des évaluations, l'école en concurrence avec les autres écoles, l'école au service du patronat. Le démantèlement du service public d'éducation est une réalité à l'échelle mondiale ; comme celui de l'ensemble des services publics, comme les attaques patronales envers les travailleuses et les travailleurs.

Pourtant, l'éducation n'est pas une marchandise, ni ici, ni ailleurs. Les travailleuses et les travailleurs de l'éducation l'affirment par leurs luttes.

Travailleuses et travailleurs de l'éducation, nous devons nous organiser afin de combattre ce modèle mondial. La Confédération Européenne des Syndicats (en France CGT, CFDT, FO, UNSA, CFTC), l'Internationale de l'Éducation (en France, les fédérations CGT, CFDT, FO, UNSA et les syn-

dicats nationaux de la FSU) ont été et sont beaucoup trop passives face à cette politique. Ce constat nous a conduits, depuis notre création, à rechercher une alternative syndicale aussi au plan international.

**Dans la suite du travail réalisé, depuis des années, avec notre Union syndicale Solidaires, la fédération Sud éducation a participé, en mars 2013, à la création du Réseau syndical international de solidarité et de luttes.**

Après la 2<sup>ème</sup> rencontre au Brésil en juin 2015, aura lieu à Madrid, du jeudi 25 au dimanche 28 janvier 2018, la 3<sup>ème</sup> rencontre du Réseau syndical international de solidarité et de luttes. Il rassemble d'ores et déjà une soixantaine d'organisations syndicales, d'Europe, d'Afrique, d'Amériques et d'Asie. S'agissant bien d'un outil syndical, il repose à la fois sur une dimension interprofessionnelle et un travail professionnel.

Nous sommes convaincus qu'un réseau de syndicalisme offensif est nécessaire ; ce réseau doit être un outil commun international, au sein duquel peuvent se retrouver toutes les forces syndicales se réclamant et mettant en pratique un syndicalisme de luttes, anticapitaliste, autogestionnaire, démocratique, écologiste, indépendant des patrons et des gouvernements, internationaliste et qui combat toutes les formes d'oppression (sexisme, racisme, homophobie, xénophobie). Nous

devons construire cette 3<sup>ème</sup> rencontre toutes et tous ensemble ; ainsi, les décisions prises seront les nôtres.

Cette 3<sup>ème</sup> rencontre sera l'occasion pour les syndiqué-es Sud éducation d'échanger, d'élaborer des outils syndicaux, de coordonner leurs actions avec des collègues d'autres continents en construisant un syndicalisme de lutte et de réels rapports de forces pour contrer les politiques libérales. Celles-ci ne se limitent pas au cadre national - raison supplémentaire pour ne pas y circonscrire notre syndicalisme.

En plus des réunions par secteurs professionnels, nous continuerons la réflexion collective sur les sujets suivants adoptés au consensus : autogestion, femmes, migration, répression et colonialisme et ses conséquences dans lesquelles nous voulons aussi traiter des « sans toit », des « quilombolas », des mouvements des noirs ou afro descendants<sup>1</sup>.

La grève internationale demeure un de nos objectifs. Mais nous ne voulons pas d'un syndicalisme qui se contente de slogans sans lendemain. Construire de tels mouvements impose de s'en donner vraiment les moyens.

**Fédération Sud éducation**

<sup>1</sup><http://www.laboursolidarity.org/Appel-du-Reseau-international-de?lang=es>

# La question pédagogique : un enjeu syndical

## PÉDAGOGIE

*Nous faisons tout-es l'expérience, à travers l'exercice de notre métier, des contradictions entre nos pratiques et nos convictions politiques et syndicales ; à commencer par l'infantilisation de tous les acteurs-trices du système : parents « convoqué-es », professeurs évalué-es à travers une « grille de compétences »... « Savoir être » et comportement notés, etc. La question des savoirs – et du sens à leur donner – est ainsi reléguée au second plan.*

La réflexion pédagogique doit être abordée syndicalement : il s'agit de réfléchir à partir de nos principes pour penser nos pratiques et faire fonctionner l'école autrement. Nous militons pour un autre monde où s'inventera une autre école, mais nous luttons aussi *dans* l'école pour changer la société... La question pédagogique est fondamentalement politique. Si les revendications matérielles sont cruciales, elles ne doivent pas nous dispenser d'une réflexion de fond sur une institution qui oscille entre domination et émancipation. Comme l'écrit Charlotte Nordmann dans *La Fabrique de l'Impuissance 2*, l'école « a pour fin à la fois de diffuser des savoirs et de contrôler leur diffusion, de définir ce qui est diffusé et à qui ça l'est, de sorte qu'au moment même où l'École s'efforce de développer de nouvelles capacités, elle vise à maîtriser l'usage qui en sera fait. »

### Dénoncer les instrumentalisations pédagogiques

L'école ne doit pas être un outil d'adaptation des individus au monde de l'entreprise (concurrence entre les un-es et les autres, renforcement de la soumission à l'autorité hiérarchique, etc). C'est bien au nom de revendications syndicales qu'il faut dénoncer toutes les pédagogies faussement émancipatrices (ainsi Céline Alvarez dont l'expérimentation a été financée, avec l'aval du ministère, par les entreprises du CAC 40 *via* la fondation « Agir pour l'école »).

Si l'on doit aborder les revendications pédagogiques à un niveau syndical (sans prôner un mouvement pédagogique en particulier), c'est bien pour (re)faire surgir les questions qui sont au cœur même de notre métier :

- Quel sens donner à notre travail ? Comment s'auto-organiser dans nos classes et dans nos établissements ? Comment comprendre, par exemple, que l'on accorde paradoxalement beaucoup plus de liberté en maternelle que dans le secondaire (régression au combien pré-occupante) ?
- Comment penser la question du Droit à et *dans* l'école ? La résignation des travailleuses et travailleurs ne s'enracinerait-elle pas dans le fonctionnement des établissements scolaires où la « démocratie » est réduite à la seule délégation (représentant-es élèves, parents, personnels) ? Une éducation au Droit (sa connaissance, son histoire, son exercice, etc.) permettrait d'apprendre aux élèves à s'organiser, à faire appliquer leurs (maigres) droits et à en conquérir de nouveaux.
- Enfin, y a-t-il un sens à diviser les classes par âge, en fabriquant artificiellement « précocité » ou « retard » ? Questionner cet impensé dans nos réflexions sur l'organisation de l'école permettrait d'envisager sous un autre jour le problème de la pression toujours croissante de l'orientation, et donc de la sélection.

### Repenser l'école, repenser la pédagogie, repenser le syndicalisme

Nous voilà bien loin du débat sclérosé entre les promoteurs d'une école libérale qui individualise de plus en plus l'enseignement au détriment du collectif et les partisans - de droite mais aussi parfois de gauche... - d'une école aux méthodes réactionnaires célébrant la sélection, la soumission et l'uniformité...

Entre ces deux tentations, aussi dangereuses l'une que l'autre, nous devons porter l'exigence d'une école égalitaire et émancipatrice.

Il apparaît primordial d'élargir cette réflexion à l'ensemble des syndicats de lutte intéressés par ces questions, afin de créer des équipes, au sein des établissements, qui pourraient se réunir et essayer d'apporter des réponses locales.

Si le manque de moyens et les régressions sociales rendent nos conditions de travail de plus en plus difficiles ; notre liberté pédagogique (ou ce qu'il en reste...) tout comme nos pratiques alternatives demeurent des outils de lutte incontournables... À nous toutes et tous de nous en saisir !

**Sud éducation  
Bouches-du-Rhône**

# « Occupons-nous du sens, les sons s'occuperont d'eux-mêmes »

LECTURE CP

*La maîtrise du Socle commun de connaissances et de compétences, comme le recentrage sur les fondamentaux, sont sur les lèvres de nos gouvernant-es depuis longtemps déjà. Sud éducation a maintes fois dénoncé cette vision de l'école : utilitariste et au rabais pour certain-es, élitiste pour les autres qui sont socialement programmé-es pour « aller loin » (et haut !). Même hypocrisie concernant le terme de « compétences » issu des pédagogies constructivistes et aujourd'hui totalement dévoyé par des politiques qui l'instrumentalisent et l'utilisent à « contre-emploi ». C'est en s'inscrivant dans cette logique que Macron et Blanquer ont choisi de mettre l'accent sur l'apprentissage de la lecture avec leur mesure phare, les « CP de la réussite » (12 élèves en REP +.)*

Après une « réforme » de l'éducation prioritaire sous Hollande consistant à réduire le nombre d'établissements -et d'élèves- concernés et l'annonce de baisses d'effectifs ciblés « à moyens constants » (donc au détriment d'autres priorités), se posent surtout des questions d'ordre pédagogique. L'apprentissage de la lecture n'est-il l'affaire que d'une seule année ? La réduction des effectifs suffit-elle à assurer 100 % de réussite (de réussite à quoi ?) ? Quels lecteurs-lectrices voulons-nous que nos enfants deviennent ?

Les réponses du gouvernement sont claires : oui, l'on apprend à lire au CP, tout au mieux les enseignant-es peuvent préparer cette échéance en grande section, puis colmater les brèches en CE1, puisque ce niveau est supposé connaître prochainement des effectifs allégés, ici ou là. Comment la maternelle doit-elle préparer les élèves ? En se cantonnant à enseigner l'alphabet, à travailler la correspondance entre graphèmes et phonèmes, lettres et sons, pour l'acquisition de l'encodage ?

On voit que réapparaît le serpent de mer de l'opposition entre méthodes syllabique et globale, que les politiques et les médias tentent une énième fois de nous « vendre » comme un débat « technique », sans enjeu pour la population.

## Deux visions éducatives et sociales s'affrontent

En réalité, ce sont bien deux visions éducatives et sociales antagonistes qui s'affrontent.

D'un côté, une conception ambitieuse de la lecture, pour toutes et tous, se pratiquant à l'école, à la maison, à chaque instant. Cette lecture, c'est celle de l'implicite, de l'interprétation, de la culture et aussi du plaisir. Sa compréhension est complexe pour les enfants, c'est pourquoi elle est intéressante et motivante. Elle favorise la critique et la réflexion. Elle ne se mesure pas avec des QCM... d'ailleurs se mesure-t-elle ? Son but n'est pas de façonner des travailleurs et travailleuses aliéné-es, mais des êtres émancipés. La lecture ne se limite pas à l'encodage. Les sons sont accessoires. L'apprentissage débute bien avant le CP, dès la naissance, en baignant l'enfant dans un monde de livres, de lectures offertes (on comprend, ici, le rôle déterminant des inégalités sociales) et, surtout, cet apprentissage ne s'achève jamais...

Et puis il y a la vision étriquée du B.A. BA qui se limite à déchiffrer, à l'explicite d'un texte simpliste et sans saveur (une consigne, une notice, etc.). Déjà, Adolphe Thiers s'en réclamait : « Lire, écrire, compter, voilà ce qu'il faut apprendre, quant au reste, cela est superflu. Il faut

bien se garder surtout d'aborder à l'école les doctrines sociales, qui doivent être imposées aux masses. » Les Macron, Blanquer et leur caste nous disent cyniquement que c'est « mieux que rien », mais ces élites sociales et amORALES ont d'autres ambitions pour leurs propres enfants. L'école publique peut bien délivrer un enseignement *low cost*, puisque leurs enfants ne la fréquenteront pas... Cette vision sert avant tout leurs privilèges et fabrique de futur-es travailleur-ses sachant lire et réfléchir *a minima*.

Alors bien sûr, ils continueront à fustiger la fantasmée méthode globale comme responsable de tous les maux de l'école. Sauf que qui-conque a pris la peine d'observer les manuels de CP sait que la méthode syllabique est depuis longtemps à l'honneur dans la plupart des classes. Et malgré les discours réacs-publicains (« l'école et l'orthographe, c'était mieux avant »), la tendance est de plus en plus au conditionnement des enfants à encoder d'abord et avant tout, en laissant de côté tous les autres enjeux de la lecture. **Nous ne voudrions jamais de cette vision au rabais : on ne brade pas les savoirs, on ne marchande pas avec l'éducation.**

**Sud éducation  
Hauts-de-Seine**

# Tant qu'il le faudra, malheureusement

## ANTI-SEXISME

Au courant du mois de septembre, nous avons pris connaissance d'un événement qui, une fois de plus, nous a rappelé toute l'importance et l'actualité de la lutte à mener contre le masculinisme et le sexisme. Cet événement signe aussi cruellement la banalité de la violence faite aux femmes, y compris par des personnes que l'on pourrait croire *a priori* plus sensibilisées à ces questions qui nous préoccupent en tant que commission anti-sexiste, en tant que syndicalistes et militant-es pour la transformation sociale.

### Agressées lors d'une manif !

Mais venons-en aux faits. Des militantes féministes parisiennes, des femmes, ont été passées à tabac. L'une d'entre elles a par ailleurs dû être conduite aux urgences.

En eux-mêmes, les faits sont assez choquants. Cependant, les auteurs et le contexte de cette agression ne peuvent que nous interpellent, car ils ont tous deux leur importance. Nos camarades ont, en effet, été prises à partie par un service d'ordre syndical, après s'être élevées contre des slogans homophobes et sexistes, lors de la première manifestation parisienne contre la loi travail XL. Parce qu'elles ont refusé de se taire face à ces slogans, elles ont dû, en outre, subir les agressions verbales des membres de ce SO, dont un membre s'est « illustré » par des injures à connotations sexuelles. Là encore, elles n'ont baissé ni les yeux ni la voix face au sexisme, avec pour « conséquence » cette agression physique d'une grande violence, et en large surnombre.

On serait tenté de s'étonner de trouver ce type de comportement

en manif, *a fortiori* chez des syndicalistes, mais l'honnêteté nous pousse à dire publiquement que nous ne sommes en rien surpris-es.

### Ces faits nous interrogent

Cet événement doit nous interroger en tant que militant-es. Nous ne pouvons continuer à faire semblant de croire que notre microcosme est complètement protégé, par nature, de ce type de comportements que nous prétendons combattre.

Il doit également nous interroger dans nos métiers. Nous sommes éducateurs et éducatrices, nous accompagnons des enfants ou nous permettons à l'institution scolaire de fonctionner d'une façon ou d'une autre.

Nous devons donc nous demander comment cela peut encore se produire.

Nous demander, d'abord, quelle part nous prenons dans la construction des clichés qui légitiment ces violences, à notre corps défendant bien souvent.

Nous demander, ensuite, ce que nous donnons à voir à des enfants et adolescent-es en construction,

en termes d'égalité, aussi bien en classe que dans nos relations professionnelles.

Se demander, encore, quelle est la part de l'assignation à être fille, à se « comporter comme une fille » et à se contenter des attendus impensés qui y correspondent dans nos gestes professionnels.

Car c'est aussi, mais pas uniquement bien entendu, cela qui mène à l'inégalité des salaires, des situations professionnelles, des responsabilités domestiques, et *in fine* à la possibilité même de la violence contre des femmes parce qu'elles sont femmes.

Alors tant qu'il le faudra, nous devons être derrière ces collègues et ces élèves qui répondent au sexisme, qui rappellent gentiment (ou pas gentiment) que les hommes prennent déjà suffisamment la parole pour qu'ils fassent l'effort de se taire, pour une fois, et de les écouter.

Tant qu'il le faudra, nous devons lutter, non pas en attendant que ça change, mais POUR que ça change. Après tout, nous sommes un syndicat de transformation sociale.

**Sud éducation Lorraine**

## Joignez/re-joignez-nous

Prenez contact avec votre syndicat local ou avec la fédération sur notre site :

[www.sudeducation.org](http://www.sudeducation.org)

16

**Sud** éducation - N°74 - novembre / décembre 2017



Fédération des syndicats Sud éducation :  
17, bd de la Libération 93200 Saint-Denis  
Tél : 01 42 43 90 09 Fax : 09 85 94 77 60  
e-mail : [fede@sudeducation.org](mailto:fede@sudeducation.org)